



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FÉVRIER 2024  
2024/028

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le vingt et un février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADJET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à Mme Marie-Renée BIZET), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à M Robert ACQUITTER), Mme Céline BERTHO (pouvoir à Mme Stéphanie PICOT), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M Pierre-Luc PHILIPPE), M. Denis SEBILO (pouvoir à Mme Huguette ROSIER),

Secrétaires de séance : Mme Stéphanie PICOT et M. Pierre-Luc PHILIPPE

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2023 ET SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION PEP ATLANTIQUE ANJOU

Rapporteur : Christelle CHASSÉ

Madame CHASSÉ rappelle qu'une convention de partenariat a été signée entre l'association PEP Atlantique Anjou, la CF de Loire Atlantique et les communes de Piriac-sur-Mer, La Turballe, Saint-Molf, Guérande, Herbignac, Assérac, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Saint-Lyphard, Batz-sur-Mer pour le fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) sur les communes de CAP Atlantique.

Cette convention a été conclue pour une durée de 5 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Les communes se sont engagées à verser une subvention annuelle, à participer à un comité de pilotage à minima une fois par an, à mettre à disposition des locaux et à diffuser les supports de communication.

A Herbignac, le LAEP est ouvert depuis fin février 2022 le samedi de 9H30 à 11H30 dans les locaux du Relais Petite Enfance.

La subvention des communes est calculée en fonction du nombre d'enfants de 0 à 5 ans.

L'année 2023 est la première année d'activité complète. Les frais de personnel ont évolué à la hausse : augmentation du nombre d'heures de travail pour répondre aux besoins des familles, participation à des portes ouvertes afin d'améliorer la visibilité du LAEP, heures de formation d'accueillante. Le LAEP a obtenu une subvention de 4000 € du Conseil Départemental.

Ces éléments ont conduit l'association PEP Atlantique-Anjou a demandé un complément de subvention pour l'exercice 2023. Cette subvention exceptionnelle serait de 1 028.89 € pour Herbignac soit un total de subvention 2023 de 4 500.48 €.

#### Bilan quantitatif de janvier à septembre 2023

- 101 familles différentes dont 129 enfants et 135 adultes différents.
- 44 % des familles sont revenues plus d'une fois et viennent régulièrement.
- 22 % des familles naviguent sur les différents sites (Herbignac, Guérande, Piriac-sur-Mer).
- Une fréquentation stable à 5-6 familles sur les 3 lieux.
- Les familles viennent en grande majorité de CAP Atlantique.

#### Bilan qualitatif

- Arrivée des familles de plus en plus tôt et départ de plus en plus tard.
- Noyau de familles régulières s'est constitué et se retrouve sur chaque site.
- Retour positif du public (livre d'or sur les 3 sites et cahier avec grandes thématiques abordées).

Pour 2024, la convention collective ECLAT va évoluer avec notamment une hausse de la valeur des points et une revalorisation des indices (les 3 salariées sont concernées). La conséquence financière est une hausse de l'ordre de 5 % de la masse salariale.

La subvention 2024 demandée est de 6 268.46 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de partenariat signée entre l'association PEP Atlantique-Anjou, la CAF de Loire-Atlantique et les communes de Piriac-sur-Mer, La Turballe, Saint-Molf, Guérande, Herbignac, Assérac, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Saint-Lyphard, Batz-sur-Mer pour le fonctionnement du LAEP Les Mots doux sur les communes de CAP Atlantique

VU la demande de subvention exceptionnelle pour 2023 et de subvention annuelle 2024, **CONSIDERANT** que la fréquentation de LAEP montre l'utilité de ce service pour les familles du territoire,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** :

- ◆ **VOTER** une subvention exceptionnelle de 1 028.89 € pour l'année 2023.

- ◆ *VOTER* une subvention annuelle de 6 268.46 € pour 2024.
- ◆ *DIRE* que les crédits seront inscrits au budget 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

*Certifié exécutoire par la Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le 29 février 2024  
Et de la publication, le 28 février 2024*

*Pour extrait certifié conforme  
Mme La Maire,  
Christelle CHASSÉ*

